

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA COMMUNE D'APT  
ET LA LIBRAIRIE FONTAINE LUBERON**

---

**Pour l'organisation de la manifestation nationale « Partir en Livre » 2023**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La commune d'APT,  
Représentée par son Maire, Véronique ARNAUD-DELOY,  
Dûment autorisée par délibération du conseil municipal n° .....  
en date du .....,  
Ci-après désignée « Commune d'Apt »,

D'une part,

Et,

La librairie Fontaine Luberon,  
Représentée par sa Directrice, Sylvie MAILLET,  
Ci-après désignée « Librairie Fontaine Luberon »,

D'autre part.

### PRÉAMBULE

Dans le cadre d'une mutualisation des moyens, la Commune d'Apt représentée par sa médiathèque souhaite développer un partenariat administratif et financier avec la Librairie Fontaine Luberon pour l'organisation de la manifestation nationale du livre pour la jeunesse « Partir en livre » 2023.

Ce projet intitulé « Libr'Apt » prévoit l'accueil de l'African Book Truck à Apt, Bonnieux et Saint Saturnin-lès-Apt ainsi que des activités à la Librairie Fontaine Luberon.

### Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de l'accueil dans la ville d'Apt de l'African Book Truck mis en œuvre conjointement par la médiathèque d'Apt et la librairie Fontaine Luberon.

### Article 2 – Durée de la convention

La convention prendra effet à compter de sa date de signature ~~après transmission au~~ contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture 084-218400034-20230328-002987-DE Date de réception préfecture : 04/04/2023
--

### Article 3 - Modalités financières

Le coût global du projet est évalué à 14 150 €. Ces frais sont avancés par La Librairie Fontaine Luberon. La librairie dépose en son nom un dossier de demande de subventions au Centre National du Livre pour la globalité du projet.

Le coût total de l'accueil de l'African Book Truck pour ses 3 escales dans la ville d'Apt : place Gabriel Péri, au Jardin Public et au quartier St Michel, spectacle, apéritifs et frais annexes est estimé à 5800 €.

La médiathèque d'Apt s'engage à participer à hauteur de 800 €.

Ce montant de 800 € sera refacturé par la Librairie Fontaine Luberon à la médiathèque d'Apt à l'issue du projet.

Le budget prévisionnel est annexé à la présente.

### Article 4 – Obligations de la Librairie Fontaine Luberon

La Librairie Fontaine Luberon s'engage à :

- Respecter les termes de la présente convention,
- Etablir les contrats encadrant les prestations des intervenants,
- Prendre en charge les frais de rémunération des prestations ainsi que les frais de déplacement, hébergement et restauration,
- Refacturer les frais de participation de la médiathèque d'Apt selon le budget prévisionnel annexé à la présente convention,
- Désigner un interlocuteur de référence chargé des relations et de l'organisation du partenariat entre La Librairie Fontaine Luberon et la médiathèque d'Apt,
- Informer la commune de tout changement survenu dans le fonctionnement de ce partenariat ou de tout changement d'interlocuteur,

### Article 5 – Obligations de la commune d'Apt

La commune s'engage à :

- Respecter les termes de la présente convention,
- Honorer les factures émises par La Librairie Fontaine Luberon afin de couvrir sa participation aux frais pour l'organisation de la manifestation « Partir en livre » 2023,
- Désigner un interlocuteur de référence chargé des relations et de l'organisation du partenariat entre La Librairie Fontaine Luberon et la médiathèque d'Apt,
- Informer La Librairie Fontaine Luberon de tout changement survenu dans le fonctionnement de ce partenariat ou de tout changement d'interlocuteur,

Acquiescement en préfecture  
084-218400034-20230328-002987-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2023

## Article 6 – Modifications de la convention et résiliation

Toute modification de la convention devra faire l'objet d'un avenant approuvé dans les mêmes conditions que la présente convention.

La convention pourra être résiliée à tout moment en cas d'accord commun des deux parties.

## Article 7 – Litiges

Tout différend pouvant survenir durant l'exécution de la présente convention sera prioritairement résolu à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, Le tribunal administratif de Nîmes sera compétent pour régler les litiges pouvant s'élever dans le cadre de la présente convention.

---

Fait à Apt en deux exemplaires,

Le

Le Maire de la ville d'APT

La Directrice de La Librairie  
Fontaine Luberon,

Véronique ARNAUD-DELOY

Sylvie MAILLET

## ANNEXE : budget prévisionnel



## Libr'Apt - BUDGET PREVISIONNEL 2023

DEPENSES	Activités	Unité	Prix unitaire	Montants	RECETTES	Montants
<b>African Book Truck ABT (5 jours)</b>						
Apt (4 jours : Place Gabriel Péri, Saint-Michel, Plan d'eau, Jardin public)	Animations	4	1500	6000	Librairie Fontaine Luberon	850
Frais de restauration 4 pers*4jour*2 repas				800	Médiathèque d'Apt	800
Saint-Saturnin-les-Apt (1 jour : Médiathèque le Kiosque)	Animations	1	1500	1500	Médiathèque Le kiosque Saint Saturnin les Apt	200
Frais de restauration 4 pers*1jour*2 repas				200	MLEC Bonnieux	300
Bonnieux (1 jour : MLEC et Gare de Bonnieux)	Animations	1	1500	1500	Communauté de Communes du Pays d'Apt	1500
Frais de restauration 4 pers*1jour*2repas				200	Fondation Blachère	1500
Musicien africain	Lecture musicale	1	300	300	CNL (63 %)	9000
Apéros musicaux (SACEM)		4	100	400		
Apéros musicaux (boissons...)		4	150	600		
Spectacle conte au jardin public		1	500	500		
Billet de train conteur		1	250	250		
<b>Sous total</b>				<b>12250</b>		
<b>Ateliers à la Librairie Fontaine</b>						
Atelier philo pour les 5-8 ans (rémunération animatrice, déplacement, restauration)	Atelier	1	200	200		
Atelier livre pour les 9-12 ans (rémunération animatrice, déplacement, restauration)	Atelier	1	300	300		
Atelier manga à partir de 13 ans (rémunération animatrice, déplacement, restauration)	Atelier	1	300	300		
Rencontre-auteur jeunesse (Thibault Berard)		1	300	300		
Petit matériel atelier				100		
Goûter des ateliers				400		
<b>Sous total</b>				<b>1600</b>		
Frais de communication (affiches, flyers)				300		
<b>TOTAL</b>				<b>14150</b>		<b>14150</b>

Le 25 janvier 2023

Sylvie Maillet

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20230328-002987-DE  
Date de réception préfecture : 04/04/2023